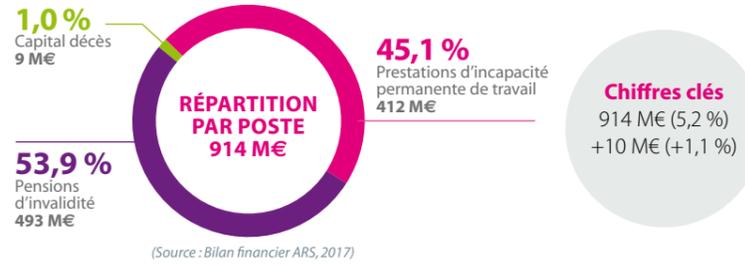


4 Autres prestations AT-MP, invalidité, décès hors ONDAM

AUTRES PRESTATIONS AT-MP, INVALIDITÉ, DÉCÈS

	Montant 2017 en M€	Répartition	Variation régionale 2016 / 2017	Variation nationale 2016 / 2017
Total	914	100 %	1,1 %	2,7 %
Pensions d'invalidité	493	53,9 %	3,7 %	5,1 %
Capital décès	9	1,0 %	6,2 %	-0,5 %
Prestations d'incapacité permanente de travail	412	45,1 %	-2,0 %	-0,4 %

(Source : Bilan financier ARS, 2017)



5 Autres dépenses sanitaires et médico-sociales

AUTRES DÉPENSES SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIALES

	Montant 2017 en M€	Répartition	Variation régionale 2016 / 2017	Variation nationale 2016 / 2017
Total	122	100 %	0,2 %	2,0 %
dont autres dépenses de santé*	23	18,5 %	12,5 %	9,5 %
dont dépenses AME et soins urgents	37	29,9 %	-6,4 %	0,7 %
dont dépenses (Etat) d'organisation des concours paramédicaux	< 1	0,1 %	0,0 %	6,5 %
dont dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement des ARS	63	51,4 %	0,4 %	1,6 %

(Source : Bilan financier ARS, 2017)

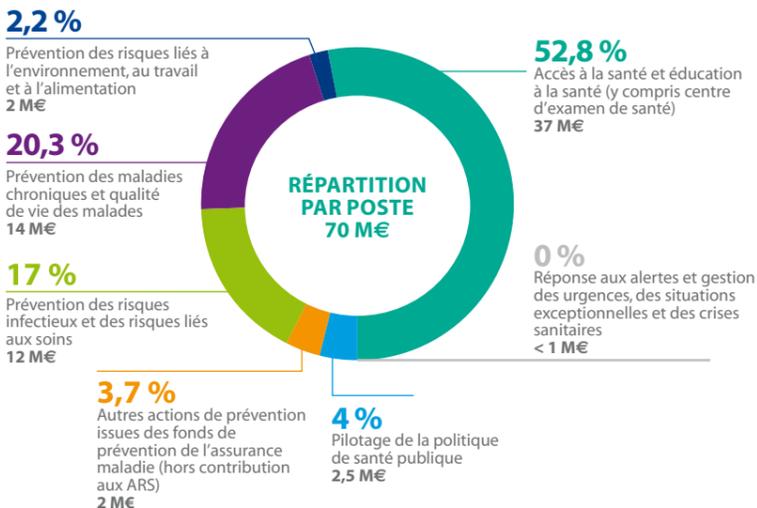
* Le poste « autres dépenses de santé » regroupe :

- le remboursement des charges d'expertise médicale en cas d'accident de travail
- les dépenses des caisses d'Assurance Maladie au titre du préjudice amianté - indemnisation pour faute inexcusable (art.40 LFSS 1999)
- les dépenses de soins à l'étranger

Chiffres clés
122 M€ (0,6 %)
+0,3 M€ (+0,2 %)

6 Les dépenses de santé publique

Les dépenses de santé publique se sont élevées en 2017 à 70 millions d'euros, enregistrant une hausse (+4,9 %) par rapport à l'année 2016. Cette évolution est principalement due à une mobilisation plus importante du Fonds d'intervention régional sur les actions de prévention et promotion de la santé.



LES DÉPENSES DE SANTÉ EN RÉGION GRAND EST 2017
Les données de ce document sont issues de l'état financier 2016-2017 décliné pour la région Grand Est

Les dépenses de santé 2017

en région Grand Est



Édition 2018

www.grand-est.ars.sante.fr

/// Les Agences Régionales de Santé (ARS) établissent, chaque année, un état financier pour le territoire de leur ressort. Il ne s'agit pas d'un état comptable mais d'un état statistique. Les montants sont à considérer en tenant compte des précautions méthodologiques différentes pour la construction de ces agrégats. Il retrace l'ensemble des charges de l'Etat, des régimes d'Assurance Maladie et de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) relatives à la politique de santé et aux services de soins et médico-sociaux.

TAUX D'ÉVOLUTION DE L'ONDAM

En 2017, le taux d'évolution de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) était fixé à + 2,1% dont :

Taux d'évolution des dépenses de soins de ville	+ 2,1 %
Taux d'évolution des dépenses hospitalières	+ 2,0 %
Taux d'évolution des dépenses médico-sociales	+ 2,9 %
Dont personnes âgées	+ 2,9 %
Dont personnes handicapées	+ 2,8 %
Taux d'évolution des dépenses relatives au Fonds d'Intervention Régional (FIR)	+ 2,1 %
Autres prises en charge	+ 4,6 %

LES DÉPENSES EN RÉGION GRAND EST

17,5 MILLIARDS D'€

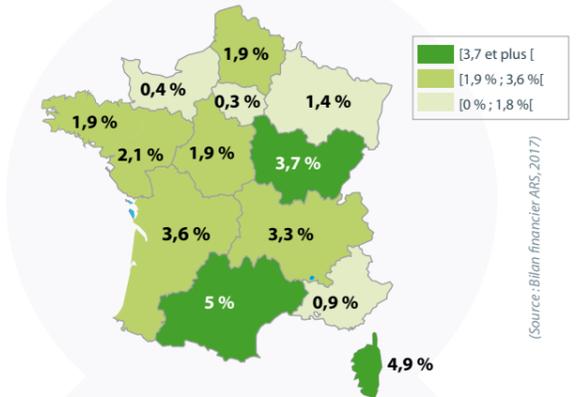
- ↑ Hausse 2016 / 2017
+ 1,37 % en région Grand Est
+ 2,31 % au niveau national
- € Poids des dépenses de la région Grand Est / National : **8,4 %**
- 👤 Part de la population de la région Grand Est / National : **8,7 %**¹

(Source : Bilan financier ARS, 2017)

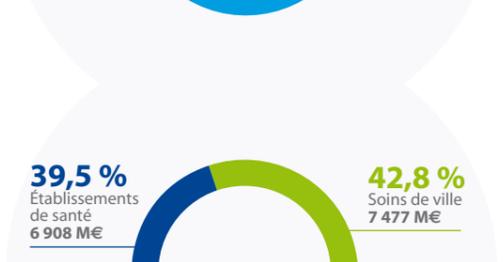
AME Aide médicale d'Etat • AT Accident du Travail • CNSA Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie • CREAL Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité • EMS Établissements et services Médico-Sociaux • FIR Fonds d'Intervention Régional • FMESPP Fonds pour la Modernisation des Établissements de Santé Publics et Privés • GEM Groupe d'Entraide Mutuelle • IJ Indemnités Journalières • MAIA Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer • MIGAC Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation • MP Maladies Professionnelles • ONDAM Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie • PA Personnes Âgées • PAERPA Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie • PH Personnes Handicapées

¹ INSEE 2015 (résultats provisoires arrêtés fin 2015)

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ PAR RÉGION ENTRE 2016 ET 2017



(Source : Bilan financier ARS, 2017)



(Source : Bilan financier ARS, 2017)



LES DÉPENSES DE SANTÉ EN RÉGION GRAND EST 2017
Les données de ce document sont issues de l'état financier 2016-2017 décliné pour la région Grand Est

1 Dépenses de soins de ville

Chiffres clés
7 477 M€ (42,8 %)
+ 142 M€ (+1,9 %)

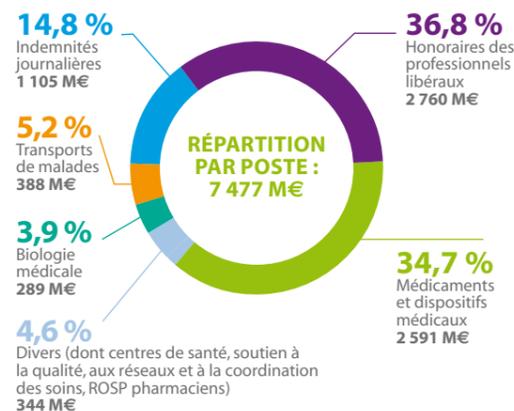
PRINCIPALES DÉPENSES DE SOINS DE VILLE PAYÉES PAR L'ASSURANCE MALADIE

	Montant 2017 en M€	Répartition	Variation régionale 2016 / 2017	Variation nationale 2016 / 2017
Total	7 477	100 %	1,9 %	2,3 %
Dont honoraires des professionnels libéraux	2 760	36,8 %	2,3 %	2,5 %
Dont médicaments et dispositifs médicaux	2 591	34,7 %	1,4 %	2,4 %
Dont indemnités journalières	1 105	14,8 %	3,8 %	3,4 %

(Source : Bilan financier ARS, 2017)



(Source : Bilan financier ARS, 2017)



En 2017, les dépenses de soins de ville ont augmenté de 1,9 % (+142 M€) en région Grand Est contre 2,3 % au niveau national.

Les indemnités journalières progressent de 3,8 %, le taux est supérieur de 0,4 % à celui du national (3,4 %). Les dépenses des honoraires des professionnels libéraux (+2,3 %) augmentent à un rythme équivalent à celui du national (+2,5 %). Le taux d'évolution des médicaments et dispositifs médicaux est contenu dans la région Grand Est (+1,4 %) alors que les dépenses nationales s'établissent à +2,4 %.

Chiffres clés
6 908 M€ (39,5 %)
+ 78 M€ (+1,1 %)

2 Versements aux établissements de santé

VERSEMENTS AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

	Montant 2017 en M€	Répartition	Variation régionale 2016 / 2017	Variation nationale 2016 / 2017
Total	6 908	100 %	1,1 %	2,2 %
Dépenses des établissements de santé	6 836	99,0 %	0,9 %	2,0 %
dont activité de Médecine, Chirurgie, Obstétrique(MCO) dont MIGAC* et FIR*	5 316	77,0 %	0,9 %	2,1 %
dont Hospitalisation à Domicile (HAD)	72	1,0 %	11,5 %	5,3 %
dont activité de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)	679	9,8 %	1,9 %	2,6 %
dont activité de Psychiatrie (PSY)	751	10,9 %	0,3 %	1,2 %
dont activité de Soins de Longue Durée (SLD)	90	1,3 %	0,1 %	0,0 %
Dépenses réalisées au titre des fonds FMESPP* et FIR* pour la modernisation des établissements de santé et les mutualisations	72	1,0%	27,1%	30,3%

* Cf. lexique page 1

(Source : Bilan financier ARS, 2017)

Les dépenses en établissements de santé sont imputables pour 77 % à la médecine, la chirurgie et l'obstétrique (MCO).

Elles sont essentiellement financées par la Tarification à l'Activité (T2A), à l'exception des missions spécifiques (MIGAC et FIR). La psychiatrie (10,9 %), les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) (9,8 %) et les Soins de Longue Durée (SLD) (1,3 %) sont financés par des dotations annuelles.

En 2017, les dépenses affectées aux établissements de santé ont augmenté de 78 M€(+1,1 %) mais leur progression dans la région Grand Est reste inférieure à celle du niveau national (+2,2 %).



ZOOM SUR

(Source : Bilan financier ARS, 2017)

10,9 %
Activité de psychiatrie
751 M€

9,8 %
Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)
679 M€

1,3 %
Activité de Soins de Longue Durée (SLD)
90 M€

77 %
Médecine, Chirurgie et Obstétrique dont MIGAC, FMESPP et FIR
5 316 M€

ACTIVITÉS MCO / PSY SSR / SLD
6 836 M€

1 %
Hospitalisation à domicile (HAD)
72 M€

3 Versements aux établissements médico-sociaux

Les versements effectués aux structures, services ou établissements médico-sociaux regroupent le financement de l'Etat, de l'Assurance Maladie et de la CNSA.

VERSEMENTS AUX ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX (hors Conseils départementaux)

	Montant 2017 en M€	Répartition	Variation régionale 2016 / 2017	Variation nationale 2016 / 2017
Total	1 978	100 %	4,4 %	2,6 %
Versements aux établissements et services pour personnes âgées	839	42,4 %	3,3 %	3,2 %
Versements aux établissements et services pour personnes handicapées	917	46,4 %	4,7 %	2,0 %
Dotations de fonctionnement aux Établissements et Services d'Aide par le Travail	149	7,5 %	6,5 %	3,3 %
Divers ²	73	3,7 %	9,1 %	1,8 %

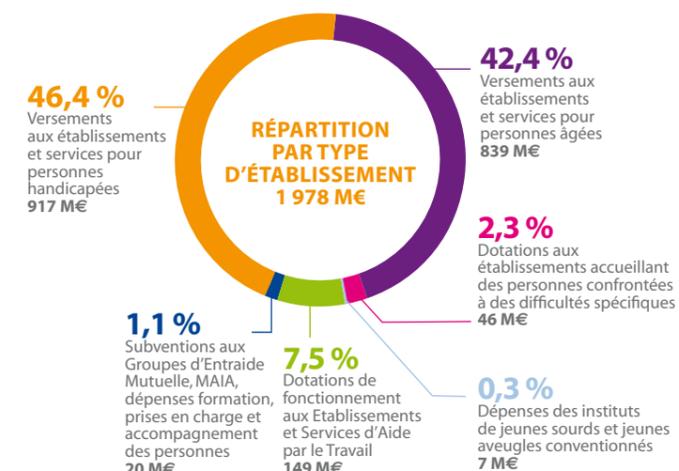
² Le poste « Divers » regroupe :

- La dotation aux établissements accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques
- Les dépenses des instituts de jeunes sourds et jeunes aveugles conventionnés
- La subvention aux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)
- Les versements MAIA et CREAL ; la formation à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes âgées et handicapées et la modernisation.

Chiffres clés
1 978 M€ (11,3 %)
+ 83 M€ (+4,4 %)



En 2017, le versement aux établissements a progressé de 4,4 %. Cette évolution est particulièrement marquée pour les structures d'accueil pour personnes handicapées (+ 4,7 %). La progression du poste « divers » traduit une mobilisation plus importante du Fonds d'intervention régional.



(Source : Bilan financier ARS, 2017)